



La Culture est votre choix, vous défendre est notre combat.

Profession de foi du SNAC-FSU pour les élections professionnelles du 4 décembre 2014
Comité technique de la DRAC Pays-de-la-Loire

LE 4 DECEMBRE, QUE SE PASSE-T-IL ?

Comme tous les agents de la fonction publique, vous êtes appelés à élire, le même jour, vos représentants syndicaux dans trois instances différentes :

- Le **comité technique** (CT) de la DRAC,
- Le **comité technique ministériel** (CTM) du ministère de la culture et de la communication,
- La **commission administrative paritaire** (CAP).

A quoi sert le CT DRAC ?

Ce comité technique de proximité est une instance consultative où doivent être abordés les sujets concernant le fonctionnement et l'organisation de nos services (projets de services, réorganisation, déménagements, évolution des outils, budget, formations, etc.).

Vos élus au CT de proximité vous représenteront face à la direction.

Du résultat de l'élection au CT, découlera également l'attribution des représentants du personnel au Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) de la DRAC.

Pour les comités techniques de la DRAC des Pays de la Loire (comme pour les autres établissements de plus de 100 agents), les votes se font sur listes. Ces listes sont portées soit par une organisation syndicale, comme la FSU locale, soit par un regroupement de syndicats.

Il est important de savoir que l'ensemble des résultats des votes aux comités techniques de l'ensemble des DRAC donneront également, à la proportionnelle, vos représentants au Comité Technique Spécial des DRAC.

Une nouveauté : le Comité Technique Spécial des Drac : Ce comité technique permettra à vos représentants de porter en administration centrale toutes vos interrogations sur le devenir des DRAC, de vos missions, de votre avenir collectif et individuel.

A quoi sert le CTM ?

Le comité technique ministériel est l'instance où sont évoquées toutes les grandes questions qui touchent à l'évolution du ministère de la Culture, de ses services et de ses établissements. Les représentants syndicaux qui seront élus y siégeront et feront entendre l'intérêt des agents.

Et les CAP ?

Les commissions paritaires (CAP pour les titulaires ou CCP pour les contractuels) sont les instances qui examinent les dossiers individuels des agents (mutations, promotions, mesures disciplinaires, etc.). Il y a une CAP par corps. Vos représentants, pour chaque corps, sont élus pour défendre l'intérêt des agents face aux intérêts des directions.

Et les CHSCT ?

Cette instance consultative examine les questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail. Ses compétences sont nombreuses et concernent : l'organisation du travail, l'environnement physique du travail, l'aménagement des postes de travail et leur adaptation à l'agent, la construction, l'aménagement et l'entretien des lieux de travail et leurs annexes, la durée et les horaires de travail ; l'aménagement du temps de travail, les nouvelles technologies et leurs incidences sur les conditions de travail. Il peut réaliser des visites sur les lieux de travail ou des enquêtes à la suite à un incident ou accident de travail. Les avis du CHSCT sont là pour éclairer le CT sur les conséquences induites par les projets modifiant les conditions de travail, la sécurité et la santé des agents. Il analyse les risques professionnels et propose des actions pour améliorer les conditions de travail notamment en matière de souffrance au travail, de harcèlement moral ou sexuel.



Avec la FSU, pour la Culture !



FACE A UNE SITUATION ALAR- MANTE

Les réorganisations permanentes subies par les agents dans tous les secteurs du ministère (établissements publics, services déconcentrés, administration centrale), les réformes législatives successives, la disparition de certaines missions et même de services entiers comme l'Inventaire, **les baisses d'effectifs**, se sont succédées à une cadence accélérée depuis ces dix dernières années. Dans le même temps des efforts particulièrement douloureux ont été demandés aux fonctionnaires, stagnation des salaires (gel du point d'indice depuis 2010, blocage des progressions de carrière). Sous couvert d'une meilleure efficacité et d'une meilleure visibilité des missions sont apparus des « projets de service », avec des « pôles », des plates-formes, de nouveaux organigrammes... Ils cachent une toute autre réalité : la mutualisation non seulement des moyens mais surtout des agents, exigeant d'eux une polyvalence métier et une **surcharge de travail**.

Tout cela est mis en place sans anticipation, ni projection, sur les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à ces réformes structurelles et organisationnelles et bien-sûr, sans concertation avec les agents concernés.

En DRAC Pays-de-la-Loire, ce n'est pas moins de 13 équivalent-temps-plein (ETP) perdus en quelques années, face aux attaques arbitraires des RGPP, REATE et autres MAP. Les charges de travail ne semblent pas avoir baissé en proportion.

Toutes ces modifications effectuées sans connaissance, ni des métiers, ni des besoins des services pour accomplir leurs missions, ni des agents eux-mêmes, ont engendré une **dégradation accrue des conditions de travail** : intensification du travail, surcharge des tâches, exigence de polyvalence accrue, adaptation à de nouveaux outils (le plus souvent sans formation)....

Ces méconnaissances à tous les niveaux hiérarchiques (ministère, préfets, directions, et quelquefois hiérarchie directe) entraînent **un décalage croissant entre travail quotidien (réel) et le travail prescrit (théorique)**.

Les personnels apparaissent souvent comme des ressources à exploiter, ressources épuisables et fréquemment épuisées.

Les représentants syndicaux qui soutiennent les agents, dénoncent les conséquences de ces mises en place à savoir, des découragements, un accroissement de mal-être au travail, et des situations manifestes de souffrance chez certains collègues.

ET PRESENTANT UN AVENIR INCERTAIN

Ace triste constat, viennent s'ajouter les réformes territoriales qui, sous couvert d'économie et de meilleure visibilité des missions de l'Etat auprès des publics vont engendrer une inégalité des publics face à la culture.

Au milieu du troisième acte ? L'acte 3 de la décentralisation voulu par le Président de la République a débuté fin 2013 par la scène 1 dite loi MAPAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) qui ouvrait la voie à de nouveaux transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités. La scène 2 (loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales) a nettement plus fait parlé d'elle. La scène 3 se nomme Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Outre son volet « décentralisation », cette loi s'attaque cette fois à nos services déconcentrés.

Et dans ce cadre, même si les frontières des Pays-de-la-Loire ne sont pas modifiées, pour l'instant, il ne faut pas se leurrer il y aura des changements.

SI JE PARTAGE CES INQUIÉTU- DES LEGITIMES

La communication sur cette réforme est fondée sur la recherche d'une meilleure efficacité des services de l'Etat (amélioration du service rendu, simplification des compétences et des procédures), et sur la recherche d'économies (?) voire « de meilleures conditions de travail pour les agents » (sic !!!). Le manque de réflexion et d'anticipation, voire de cohérence, est évident et ne peut que nous inquiéter, en tant que fonctionnaires attachés au service public de l'Etat.

Première inquiétude : menace sur l'équité territoriale

On envisage que pourraient être mis en place des systèmes d'organisation différents d'une région à l'autre, d'un territoire à l'autre, avec différents modèles d'organisation des services déconcentrés. **Le SNAC-FSU refuse le principe instituant une inégalité territoriale.** L'intérêt général doit s'exprimer de la même manière sur l'ensemble du territoire national.

Deuxième inquiétude : dispersion des missions territoriales et de leur cohésion

En effet, les missions actuellement confiées aux DRAC pourraient être « ventilées » entre collectivi-

tés territoriales (régions et métropoles qui souhaiteront se voir attribuer certaines compétences), services déconcentrés (unités territoriales départementales, voir interdépartementales, ou autres) et nouvelles directions régionales qui ne garderaient rapidement que des fonctions régaliennes et réglementaires, de contrôles stratégiques et d'encadrement. Alors que les services des collectivités territoriales des départements (les conseils généraux) semblent condamnés à perdre de nombreuses compétences au profit des « nouvelles grandes régions fortes », les fonctionnaires de l'Etat devraient œuvrer au niveau départemental ? Concrètement, pour la DRAC Pays-de-la-Loire : les missions supports pourraient se retrouver sur une plate-forme commune avec d'autres services déconcentrés ou en préfecture ; une quinzaine « d'experts » placés auprès de préfet de région et les autres agents dispersés dans d'autres structures.

La troisième inquiétude concerne l'évolution des situations des personnels :

Quelles seraient les mutations des métiers et des missions ? Au prix de quelles dégradations des conditions de vie et de travail (éloignements, déménagements, ...) seront menées ces réformes ? Alors que le gouvernement semble naviguer à vue, et qu'il importe avant tout d'afficher des changements, et éventuellement de réaliser quelques hypothétiques économies, il semble évident que les agents, comme leurs missions, ne sont que des variables d'ajustement dans ces nouveaux dispositifs.

ALORS JE VOTE

Parce qu'être correctement représentés dans ces instances par des collègues motivés, et aguerri à cette tâche, peut éviter bien des déboires individuels ou collectifs.

ET POURQUOI LA FSU ?

Parce que la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) a toujours recherché l'unité d'action dans l'intérêt des salariés pour assurer une défense efficace des agents selon le principe républicain d'égalité de droits et de devoirs.

Le SNAC-FSU (syndicat national des affaires culturelles) est une des composante de la FSU, active sur tous les secteurs de la culture.

Le SNAC-FSU lutte et continuera à lutter pour la santé au travail et l'adéquation

santé et travail. Le SNAC-FSU est et sera toujours attentif aux conditions de travail et aux souffrances qu'elles engendrent. Il lutte et luttera au côté de l'agent, pour qu'elles disparaissent. Le SNAC-FSU s'engage à tout faire pour défendre la situation matérielle de chacun dans ces bouleversements que l'on attend.

Le Ministère de la Culture et de la Communication présente, en son sein, une multiplicité de métiers. Le SNAC-FSU a toujours défendu cette diversité des métiers et des statuts qui font la richesse de ce ministère et des agents qui y sont attachés. Ils sont pour nous la garantie d'un service public de qualité.

Aujourd'hui, l'existence des Directions régionales des affaires culturelles qui mènent l'action du Ministère sur l'ensemble du territoire et pour tous les citoyens est menacée. Vos représentants SNAC-FSU seront là pour défendre un service public opérant sur tout le territoire, et garant de l'égalité des usagers.

Il est hors de question que des pans entiers de nos missions soient sacrifiés. De même qu'il est hors de question que des agents se voient contraints à des changements d'affectation autoritaires et à des déménagements non voulus et ce pour des objectifs obscurs voir fumeux. Le SNAC-FSU attend d'ailleurs toujours le bilan des grandes réformes précédentes (décentralisations, RGPP/REATE).

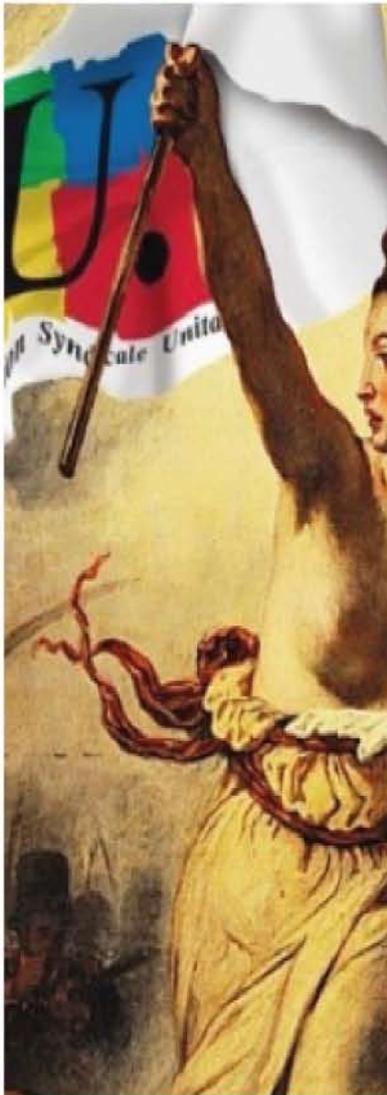
Compte-tenu de l'importance des réformes qui touchent la fonction publique et, disons-le, du travail de sappe sans cesse renouvelé du service public culturel et plus largement, contre les fonctionnaires et la fonction publique, il est donc essentiel que vous participiez massivement à cette élection. Plus la participation sera importante, plus vos représentants, c'est-à-dire vos collègues qui ont accepté de consacrer une partie de leur énergie et leur temps à ce travail d'intérêt collectif, auront du poids face aux hiérarchies et aux politiques.

Des représentants SNAC-FSU engagés pour vous défendre. Et pour défendre la mise en place d'une réelle politique de développement culturel à la mesure des enjeux sociaux d'aujourd'hui



*Avec la FSU,
pour le service public !*





Pour la FSU, le ministère de la culture est porteur de missions essentielles pour la démocratie : aide à la création, démocratisation culturelle, protection du patrimoine.
Il n'est pas une ressource à partager entre un ministère du tourisme et un ministère de la propagande.

Vos candidats SNAC FSU pour le vote du 4 décembre

Nelly Le Meur.

Yann Le Jeune.

Elisabeth Dervaux.

Philippe Gros.

Frédérique Boivin.

Julie Guttierrez.

Rachel Touzé.

Chantal Hervé.

LA FONCTION
PUBLIQUE
EST VOTRE
CHOIX.

VOUS
DÉFENDRE
EST NOTRE
COMBAT

SNAC FSU,
61 Rue de Richelieu 75002 PARIS.
01 40 15 51 34. snac-fsu@culture.fr



 Avec la FSU,
F.S.U. pour le Service Public !

**Le 4
décembre**

**Votez et faites
voter FSU.**